

Permanent Observer Mission of Switzerland
to the United Nations

0.818.10-0

0.818.10-5

②

TELEFAX CHIFFRE VIA LE SERVICE DES TELEGRAMMES

Lieu	Date et heure	Priorité	urgent	flash
New York	09.07.2001	normal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>		

NOMBRE DE PAGES, Y COMPRIS PAGE DE
COUVERTURE \ 3CONFIDENTIEL
(classifié) : X

INTERNE :

REFERENCE : 700.08
sd/465.0 - HLG/CRC

DESTINATAIRE(S) :

Ambassadeur E. Hofer, Chef Div. Pol. III

Copie :

- Secrétaire d'Etat F. von Däniken
- Directeur C. Blickenstorfer (DP)
- Directeur N. Michel (DDIP)
- Secrétariat du Chef du DFAE

Demande d'adhésion à l'ONU et déclaration de neutralité : ma
démarche auprès du SG K. Annan

Me référant à votre communication du 29 juin dernier, par laquelle vous me demandiez de recueillir les vues du SG de l'ONU sur le projet de lettre que le Président de la Confédération lui adresserait en cas d'adhésion, je puis vous rapporter ce qui suit.

Le SG K. Annan m'a reçu le 6 juillet à midi. Il était secondé de son Assistante spéciale, Mme E. Lindenmayer, tandis que j'étais accompagné



de mon suppléant M. P. Helg. Lors de contacts préalables, K. Annan avait été averti de la nature de ma démarche.

J'ai fait part au Secrétaire général de votre projet, selon vos instructions, puis lui ai remis copie de la lettre ainsi que le dossier. En particulier, je lui ai dit que je m'adressais à lui car je pensais que la question était aussi politique que juridique, en notant qu'il ne serait pas opportun que l'on s'enlise dans une discussion juridique. L'important est de produire un texte compréhensible pour le citoyen suisse. J'ai brièvement décrit la situation intérieure suisse et l'importance de la phase qui suivra les délibérations au Conseil National. J'ai souligné que la neutralité était au centre de nos débats, et surtout, qu'elle était compatible avec le statut d'Etat membre. J'ai expliqué que nous avons besoin d'un texte susceptible d'être publié sans être sujet à discussion dans l'hypothèse où le référendum serait positif. J'ai aussi rappelé le sondage que nous avons effectué en 1983 avec le juriste Fleischauer et que Berne avait examiné les différentes candidatures des Etats neutres et autres. J'ai relevé que le projet de lettre se référait à la pratique des Nations Unies dans la mesure où il prenait en compte les développements survenus (résolution de l'AG sur le Turkménistan) et me suis référé à la demande d'adhésion de l'Erythrée. J'ai également rappelé notre politique en matière de sanctions économiques. Enfin, je l'ai informé de l'intérêt d'avoir sa réaction aussitôt que possible.

Kofi Annan a réagi assez exactement en ces termes (en anglais) : "je ne vois pas de problème, mais vais revenir formellement sur ce sujet avec vous. La neutralité est compatible avec la Charte de l'ONU. Il est toujours loisible aux Etats membres de participer ou non aux opérations de maintien de la paix. Je vous téléphonerai cet après-midi pour vous donner une réponse formelle. Mais ma réaction initiale est : je ne vois pas de problème."

Sa prise de position formelle au téléphone, communiquée le 6 juillet en fin d'après-midi et avant son départ pour l'Afrique, a été la suivante : "j'ai discuté la lettre avec Corell [Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques]. Nous pensons avec lui que votre texte convient. Votre dernier paragraphe mentionne que la Suisse accepte les obligations énoncées dans la Charte. Vous ne mentionnez pas l'article 4 de la Charte [possibilité pour tous les Etats pacifiques acceptant les obligations de la Charte de devenir membres des Nations Unies], mais ce n'est pas nécessaire. C'est couvert légalement. Corell voulait vous donner du matériel (lettre d'adhésion de la Suède) mais je lui ai dit que vous connaissiez ces lettres et que vous les aviez étudiées." Tout en remerciant

3

le SG de sa réaction rapide, je lui ai demandé comment il voyait le rôle des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et, s'il jugeait nécessaire, à un moment donné, de prendre contact avec eux. Sa réponse a été la suivante : *"Il n'est pas nécessaire d'en discuter avec les P-5 car, sait-on jamais, cela pourrait entraîner des complications. En raison de la nature de la Suisse, je ne pense pas qu'il y aura des problèmes."*

Commentaire final :

La réaction extrêmement rapide et peu compliquée du SG à ma démarche démontre la très grande bienveillance qu'il nous témoigne. Nous pouvons aussi partir de l'idée qu'à l'avenir dans nos discussions sur la neutralité, nous pourrions, au besoin, compter sur son aide.

De mon côté, je vous serais reconnaissant de m'informer aussitôt que l'on saura quand le libellé de la lettre sera publié. Le Secrétaire général devra être prévenu de manière qu'il puisse se préparer à d'éventuelles questions que poseraient des Etats membres ou des journalistes.

Meilleurs messages.

L'Ambassadeur



Jenö C.A. Staehelin